

Quelles sont les caractéristiques à respecter pour une photographie d'identité ?

- Le format

La photo doit mesurer 35mm de large sur 45mm de haut.

La taille du visage doit être de 32 à 36mm, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).

- La qualité de la photo

La photo doit être nette, sans pliure, ni trace.

- La luminosité / contraste / couleurs

La photo ne doit présenter ni sur-exposition, ni sous-exposition.

Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleurs est fortement recommandée.

- Le fond

Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair).

Le blanc est interdit.

- La tête

La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits.

La tête doit être droite.

- Le regard et l'expression

Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif.

Le sujet doit fixer l'objectif.

Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée.

- Le visage et les yeux

Le visage doit être dégagé.

Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts.

- Les cheveux

Les cheveux ne doivent pas recouvrir le visage.

Une frange peut être acceptée si elle ne recouvre pas les yeux.

Les oreilles doivent être dégagées.

- Les lunettes et montures (sont fortement déconseillés)

Les montures épaisses sont interdites.

La monture ne doit pas masquer les yeux.

Les verres teintés (ou colorés) sont interdits.

Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes.